

AVIS DES SOCIETES

BANQUE DU SUD

Siège social : 95, Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du **29 mai 2006**, la Banque du Sud publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée par 16.249,312 voix soit 99,9325 % des présents et l'abstention de 11,000 voix soit 0,0675 % des présents.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après examen des états financiers et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, et après lecture des rapports du commissaire aux comptes y afférents, approuve lesdits états financiers ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale prend acte du résultat déficitaire dégagé au titre de l'exercice 2005 à hauteur de quatre millions cent quatorze mille dinars (-4114.000 TND), et décide de le reporter sur l'exercice suivant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés, de nommer la société AMC Ernst & Young, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie et représentée par M. Noureddine Hajji, en qualité de deuxième commissaire aux comptes de la Banque, et ce pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir été informée de la démission de M. Hechmi Ben Younès de son poste d'administrateur, décide d'accepter ladite démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir été informée de la nomination par cooptation de Messieurs Moncef Chaffar, Ahmed Rahhou et Henri Moulard en qualité d'administrateurs de la Banque pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs et expirant le jour de la présente assemblée, décide de ratifier, conformément aux dispositions de l'article 195 (nouveau) du Code des sociétés commerciales et de l'article 20 des statuts, la nomination de Messieurs Moncef Chaffar, Ahmed Rahhou et Henri Moulard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après délibération décide de renouveler les mandats de Messieurs:

- Mzoughi M'zabi,
- M'hamed Driss,
- Mohammed Ali Mabrouk,
- Moncef Chaffar,
- Ahmed Rahhou, et
- Henri Moulard,

En qualité d'administrateurs de la Banque pour une durée de trois années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe à la somme de trois mille dinars (3.000 TND) le montant annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle de trois mille dinars (3.000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein dudit comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 16.249,312 voix soit 99,9325 % des présents et l'abstention de 11,000 voix soit 0,0675 % des présents.

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale informe les actionnaires que la société Andalumaghreb SA contrôlée intégralement par Attijariwafa bank et Banco Santander Central Hispano SA, a procédé en date du 28 novembre 2005 à l'acquisition auprès d'actionnaires privés de 20% du capital et des droits de vote de la Banque du Sud.

En outre, elle a procédé en date du 29 novembre 2005 à l'acquisition de 33,54% supplémentaires du capital et des droits de vote de la Banque du Sud dans le cadre de l'appel à la concurrence lancé par l'Etat tunisien.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 8 et suivants de la loi du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, la société Andalumaghreb SA a ainsi franchi les seuils du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers et la moitié du capital de la Banque.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère aux représentants légaux de la Banque ou à toute personne mandatée par eux tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités légales requises afférentes au procès-verbal de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

B I L A N 31 décembre 2005 (unité = en 1000 DT)

ACTIF	Note	31/12/2005	31/12/2004
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	Note 1	39 470	78 037
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	Note 2	162 221	36 578
AC 3 - Créances sur la clientèle	Note 3	1 784 099	1 560 262
AC 4 - Portefeuille titres commercial	Note 4	149 006	87 244
AC 5 - Portefeuille d'investissement	Note 5	90 990	96 887
AC 6 - Valeurs immobilisées	Note 6	28 942	28 244
AC 7 - Autres actifs	Note 7	65 758	65 148
TOTAL ACTIF		2 320 486	1 952 400
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	Note 8	0	45 006
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	Note 9	228 947	69 202
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	Note 10	1 716 474	1 551 993
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	Note 11	140 594	74 568
PA 5 - Autres passifs	Note 12	87 900	59 356
TOTAL PASSIF		2 173 915	1 800 125

CAPITAUX PROPRES

Note 13

CP 1 - Capital	100 000	100 000
CP 2 - Réserves	47 038	48 628
CP 3 - Actions propres	0	0
CP 4 - Autres capitaux propres	3 646	3 646
CP 5 - Résultats reportés	-4 113	1
CP 6 - Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	146 571	152 275
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 320 486	1 952 400

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

En 1000 DT

	Solde avant affectation au 31 dec 04	Résultat de la Période	Affectations & autres imputations	Solde fin de periode
Capital souscrit	100 000			100 000
Primes liées au capital	22 200			22 200
Réserves légales	7 503		0	7 503
Autres réserves	5 647		-1 907	3 740
Fonds social	13 279		317	13 595
Ecart de reevaluation	3 646			3 646
Résultats reportés	0		-4 114	-4 113
Résultat de la période	0	-4 114	4 114	0
Total	152 275	-4 114	-1 590	146 571